

## RÉSUMÉS DES ARTICLES

Philippe LEVILLAIN, et Jean-Marc TICCHI, *Léon XIII : sa vision du monde entre deux siècles*, p. 3-8.

Le pontificat de Léon XIII concerne encore notre temps. Il présente des ressemblances avec celui de Jean-Paul II : pas seulement leur durée qui en fait les plus longs de l'histoire de la Papauté. L'un et l'autre ont présidé à un changement de siècle et ont eu à mettre en œuvre les orientations d'un Concile. Tout le reste est différence. En 1878 la situation est dominée par la chute du pouvoir temporel : le contexte international est des plus défavorables. La vision de Léon XIII est orientée par son rapport à l'histoire : il raisonne dans la durée et s'intéresse aux faits de civilisation. Il conçoit de façon originale son rôle magistériel et inaugure un type nouveau d'encyclique. Bien secondé par le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, il a reconstruit une diplomatie et restauré le prestige de la Papauté. Il a inventé une façon nouvelle d'exercer le ministère suprême qui annonce les pontificats du XX<sup>e</sup> siècle.

Philippe LEVILLAIN, *L'historiographie du pontificat de Léon XIII*, p. 9-33.

Tout bilan historiographique est une opération complexe. Celui d'un souverain pontife le porte à son comble. L'exercice, plus ou moins long – et, en l'occurrence, long s'agissant de Léon XIII : vingt-cinq ans et trois mois – de la charge de vicaire du Christ en constitue le centre. L'itinéraire du pape avant son élection n'importe qu'en raison du conclave. Et la postérité du pontificat s'élargit avec le temps. Les méthodes informatives offrent à l'historien le meilleur et le pire des instruments, mais elles permettent d'embrasser un vaste panorama qui, dans la présente étude, est essentiellement restreint à la France et à l'Italie. Après une analyse des grands traits du pontificat tels qu'ils ressortent de plus de mille deux titres dont les principaux sont isolés année par année, l'auteur suggère une approche progressive de l'histoire du pontificat consignée, dès son élection, par le *Diario inedito* du P. Calenzio jusqu'aux reprises jubilaires de l'encyclique phare que demeure *Rerum novarum*.

Philippe BOUTRY, *Léon XIII et l'histoire*, p. 35-53.

Il y a assurément, comme l'écrivait Henri-Irénée Marrou, dans l'histoire sous le pontificat de Léon XIII des réussites et des échecs, des ombres et des

lumières; et le renouveau des études historiques, s'il a sans doute permis aux catholiques de reprendre place et rang dans le champ de la recherche scientifique de leur temps, n'a évité ni la crise moderniste ni les raidissements intellectuels qui marqueront le pontificat suivant. L'article tente plutôt cependant de restituer l'inspiration du pape, le lien inextricable qu'il incarne entre intransigeance et ouverture, sa foi dans une conception de l'histoire comme recherche de la vérité, qui s'ancre profondément dans une spiritualité, une apologétique, une espérance. Toute la pensée et l'enseignement de Léon XIII tiennent peut-être en une phrase, inscrite dans la péroraison de sa lettre sur les études historiques : *Clamat enim quodammodo omnis historia, Deum esse*, « toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu ».

Bernard BARBICHE, *Le conclave de 1878 ou les déboires d'un ambassadeur de France*, p. 55-63.

Le 20 février 1878, treize jours après le décès de Pie IX, le cardinal Gioacchino Pecci, archevêque-évêque de Pérouse et camerlingue de l'Église romaine, était élu pape au terme d'un bref conclave – le premier qui se soit réuni après l'annexion des États pontificaux au royaume d'Italie – et prenait le nom de Léon XIII. Parmi les électeurs figuraient sept des huit cardinaux français. Les archives du ministère des Affaires étrangères nous font connaître avec précision les directives qui furent données pendant l'interrègne par le ministre William Henry Waddington au baron Georges Napoléon Baude, ambassadeur de France près le Saint-Siège, et le comportement de ce dernier. La principale préoccupation du gouvernement français était de sauvegarder dans son principe le droit d'exclusive détenu par la France, en évitant toutefois de l'exercer publiquement. Ainsi fut discrètement écartée la candidature du cardinal Aloisio Bilio, grand pénitencier, considéré comme conservateur et intransigeant. L'élection du cardinal Pecci, candidat des modérés, répondait aux vœux de la France. Mais les faux pas de l'ambassadeur eurent des répercussions désastreuses sur la suite de sa carrière : rappelé moins d'un mois après l'avènement de Léon XIII, il fut d'abord admis au traitement d'inactivité puis, deux ans plus tard, mis « en retrait d'emploi ». Ces sanctions sévères semblent imputables non seulement à la maladresse du baron Baude, mais aussi à la rancune du cardinal Franchi, secrétaire d'État du nouveau pape, dont le diplomate malchanceux n'avait pas su prévoir la nomination.

Catherine BRICE, *Rome capitale italienne et catholique?*, p. 67-88.

On a cherché dans cette communication à relativiser la division de Rome après l'entrée des troupes italiennes dans la ville, le 20 septembre 1870. En effet, malgré la rupture politique, la présence du catholicisme à Rome resta extrêmement prégnante, et il n'y eut jamais de frontière visible au sein de la capitale italienne, même autour du Borgo et de la cité léonine. La présence de nombreuses églises, la libre circulation des membres du clergé, voire de certaines cérémonies religieuses ne fit jamais de Rome une ville topographiquement clivée. En outre,

la présence des catholiques au sein du conseil municipal durant des décennies permit à une bonne partie de la noblesse restée fidèle au pape de participer pleinement à l'effort de modernisation municipale ou à la spéculation immobilière dans la nouvelle capitale, en accord avec le Saint-Siège qui profita de ces apports financiers utiles à une Église appauvrie temporellement. Dans ces conditions, il est difficile, dès le tournant du siècle, et sous le pontificat de Léon XIII, de concilier la revendication de la restauration du Souverain Pontife en ses États avec les intérêts matériels du Saint-Siège ou de ses défenseurs.

François JANKOWIAK, *Genèse d'un gouvernement sans État : les mutations de la Curie romaine sous le pontificat de Léon XIII*, p. 89-109.

Les observateurs ont longtemps soutenu que Léon XIII, premier pape à ne pas réunir lors de son élection la double souveraineté temporelle et spirituelle, n'avait pas ou peu agi pour réformer les rouages grippés d'une Curie romaine peinant à s'adapter à sa nouvelle configuration de gouvernement sans État. Or le pontificat léonin a largement préparé cette mutation, que le droit canonique accueillera avec la constitution *Sapienti consilio* en 1908. L'espoir d'une restauration du principat civil fut patiemment entretenu, sans paralyser toutefois les tentatives de rationalisation administrative, comme l'atteste l'évolution de la Propagande ou le reclassement des prélats au sein des *consulte prelatizie*. Le recours à des commissions cardinales *ad hoc* et la liquidation de dossiers difficiles (administration des biens du Saint Siège, *vacabilistes* de la Daterie, législation de l'Index), indiquent qu'en dépit de blocages persistants la Curie de Léon XIII, par des actions en profondeur, jeta les bases de sa prochaine renaissance.

Luciano TRINCIA, *Relations internationales et gouvernement central de l'Église*, p. 111-124.

La présente contribution examine quelques aspects de la Curie romaine de Léon XIII, sans tendre à l'exhaustivité, en retenant des questions de caractère général et des questions plus spécifiques, concernant les relations internationales du Saint-Siège. L'organisation et l'administration de la Curie à l'époque de Léon XIII influe dans la sphère complexe des conceptions ecclésiastiques, sur les différentes stratégies internationales. Elle conditionne aussi, de manière directe, le système de pouvoir pontifical. Ces aspects du pontificat de Léon XIII constituent un point de passage obligé tant pour l'étude de ses liens avec le système des puissances européennes, qu'en ce qui concerne l'ordre interne de l'Église romaine. On n'observe donc pas simplement des ajustements transitoires par rapport au passé mais une nouvelle vision du rôle de la Papauté et de sa Curie dans le complexe mouvement qui s'ouvre au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Laurent KOELLIKER, *Léon XIII et la Question romaine : entre triple alliance et alliance franco-russe*, p. 125-137.

Entre 1887 et 1894, le Saint-Siège opère un changement complet de stratégie diplomatique en vue de récupérer le pouvoir temporel qu'il réclame depuis la prise de Rome de 1870. Après le constat d'échec de sa stratégie de reconquête axée principalement sur l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le Saint-Siège opte pour un rapprochement avec la France. Le gouvernement républicain étant anticlérical, le Vatican se tourne d'abord vers celui qui menace le régime en place, le général Boulanger. Après la fuite du général en Belgique, le pape décide de tendre la main à la République en inaugurant sa fameuse politique de *Ralliement*. Par ce geste, il lève les derniers scrupules du tsar pour conclure une alliance avec la France. Toutefois, malgré les bonnes paroles de Paris et Saint-Pétersbourg, le Vatican n'obtiendra pas ce qu'il souhaitait, à savoir des pressions conjuguées obligeant l'Italie à négocier. De prisonnier d'une stratégie allemande en 1887, le pape se retrouve lié à sa stratégie française en 1894, sans plus de succès.

Jean-Marc TICCHI, *La représentation du Saint-Siège au couronnement des tsars Alexandre III (1883) et Nicolas II (1896) : deux étapes dans les relations vaticano-russes*, p. 139-147.

Le pape Léon XIII a dépêché deux envoyés aux couronnements des tsars Alexandre III, (1883) et Nicolas II (1896). Ces initiatives, qui interviennent malgré de virulentes critiques émanant de certains cercles de la Curie se situent dans le cadre d'une politique des « petits pas » destinée à améliorer progressivement la condition des catholiques de Russie. À l'issue de leurs missions, les envoyés pontificaux présentent un tableau d'une Église opprimée. Compte tenu de ces informations, le Saint-Siège poursuit ses négociations diplomatiques tendant à la création d'une nonciature à Saint-Pétersbourg qui échoue toutefois face aux oppositions internes qui se font jour en Russie contre cette initiative romaine.

Giuseppe Maria CROCE, *Monde hellène et chrétienté romaine : l'union introuvable (1878-1903)*, p. 151-183.

Durant le pontificat de Léon XIII, les relations du Saint-Siège avec le royaume de Grèce connaissent une certaine évolution sous un triple aspect. Sur le plan politique, si le projet de nouer des relations diplomatiques et de négocier un concordat n'aboutit pas, la Délégation apostolique d'Athènes, qui remplace les anciens consulats pontificaux, joue le rôle de nonciature officieuse. Le statut de l'Église locale, en dépit de quelques difficultés liées à la question des mariages mixtes et de l'hétérogénéité du personnel ecclésiastique catholique, demeure satisfaisant. Les généreux efforts de Léon XIII en vue d'améliorer les relations avec l'Église orthodoxe grecque, sont destinés en revanche à l'échec, faute d'une véritable compréhension des milieux romains de la véritable portée théologique et ecclésiologique du problème.

Jean-Paul DURAND o.p., *Les accords de Mytilène de 1901 entre le gouvernement français et la Sublime Porte*, p. 185-202.

Trois ans avant la rupture des relations diplomatiques sous Pie X entre la France et le Saint-Siège (29 juillet 1904) et quatre ans avant la séparation entre l'État français et les cultes présents sur son territoire (9 décembre 1905), la France réaffirme en 1901 son protectorat « catholique » en Orient, en concluant les accords diplomatiques de Mytilène (2, 4, 6, 9 et 10 novembre 1901) avec le gouvernement de l'Empire ottoman. Dès le 20 juillet 1898, le pape Léon XIII avait confirmé ce protectorat de la France : « Une mission à part confiée par la Providence à la France, noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux ». En 1901, la France résiste ainsi aux pressions contraires de la Sublime Porte; néanmoins cette dernière accepte par cet accord les conditions procédurales d'ouverture de nouveaux établissements catholiques. La Turquie y a reconnu notamment l'existence légale des écoles françaises, dont *l'École biblique et archéologique française de Jérusalem* bénéficie aujourd'hui encore en territoire israélien, au nom du principe de la succession d'État, sur la base des traités franco-turcs de 1901 et 1913.

Rita TOLOMEO, *Léon XIII et les Slaves des Balkans*, p. 203-218.

Léon XIII reprit et développa les desseins unionistes de Pie IX, notamment dans les Balkans. Cette ouverture se caractérise, entre autre, par une recherche de rapports directs empreints d'une majeure considération réciproque. Les obstacles majeurs à cette politique viennent cependant de la très catholique Autriche-Hongrie qui voit dans l'action du Saint-Siège une menace pour son rôle traditionnel de puissance protectrice et médiatrice. La Russie, également, avantagée par l'existence des trois États orthodoxes, (Serbie, Bulgarie, Montenegro) par la décadence de l'Empire ottoman et par la relation séculaire avec les populations orthodoxes locales, hésite entre le soutien moral du Saint-Siège que lui assurent les accords de 1882 et une double exigence orthodoxe : refus de l'expansion du catholicisme, surtout uni, dans les Balkans, et volonté de renforcer sa propre influence. Cette inquiétude est évidente, tant dans le cas de la Serbie que dans celui de la Bulgarie, bien que les deux affaires empruntent des voies diamétralement opposées. L'expérience monténégrine est l'exception. La volonté du souverain se conjugue parfaitement avec celle du pontife, et mène à bon port la conclusion du concordat qui, encore au XX<sup>e</sup> siècle, est un modèle pour les projets d'accord avec les pays orthodoxes.

Gilles FERRAGU, *La concorde sans le concordat : Malte entre Londres et le Vatican*, p. 219-232.

Au sein du monde catholique, le cas maltais est original. Gouvernée par l'Angleterre depuis 1814, Malte demeure attachée au catholicisme et à ses usages, notamment en termes juridiques. Mais ce particularisme impose des relations

entre Londres et le Vatican, c'est-à-dire entre deux souverainetés qui, officiellement, s'ignorent. Cette communication s'intéresse plus particulièrement à la mission Simmons (1889), qui amorce un dialogue diplomatique officiel, indispensable pour accommoder les pratiques religieuses des Maltais avec le droit anglais. Animé par un esprit de concorde et l'ambition d'une réconciliation avec l'anglicanisme, Léon XIII y entrevoit sans doute la possibilité d'un concordat anglais, espoir bientôt déçu, à l'issue d'une négociation pourtant prometteuse. Malte demeure en tous les cas un exemple significatif des desseins diplomatiques et religieux du pontificat de Léon XIII.

Bernard DUPUY o.p., *Léon XIII et les chrétiens de l'Empire ottoman*, p. 233-241.

L'évolution de l'Église catholique vers la reconnaissance des autres Églises, proclamée unanimement lors du congrès eucharistique de Jérusalem en 1893 a constitué une étape importante de l'unionisme latin. Les orthodoxes crurent à tort que le congrès n'était qu'une nouvelle manifestation de cet unionisme. Mais en réalité l'œcuménisme qu'il prépare à travers les aléas des préjugés et des ambitions, exprimait une réelle volonté d'ouverture, qui s'imposera de plus en plus et sera finalement reconnue au concile Vatican II.

Antón M. PAZOS, *Objectifs de la diplomatie vaticane dans l'Amérique latine à l'époque de Léon XIII*, p. 243-250.

Dans la lettre programmatique que Léon XIII a adressée à son nouveau Secrétaire d'État, le cardinal Rampolla, en 1887, le Souverain Pontife consacrait une attention particulière à l'Amérique latine. Le pape parlait alors de l'unité catholique du continent, héritée de l'Espagne, qu'il fallait sauvegarder et même renforcer. Sous cet angle, les problèmes, et les objectifs, peuvent alors être groupés en deux grands blocs : unir, l'incompréhension provenant de la désunion, de l'éloignement, de la dispersion, et protéger, surtout des attaques politiques et religieuses orchestrées par l'Église américaine. On ne peut pas nier à Léon XIII, et au cardinal Rampolla, un grand succès dans la consolidation du catholicisme latino-américain, même si les effets de leur action ne se manifesteront qu'aux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

Gianni LA BELLA, *Léon XIII et la bataille anti-esclavagiste*, p. 251-264.

La présente contribution, sur la base de nouveaux documents d'archive, présente l'engagement et l'action de pape Léon XIII contre la persistance de l'esclavage, particulièrement en Afrique noire, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La bataille anti-esclavagiste constitue probablement un des meilleurs exemples d'une diplomatie que nous pourrions aujourd'hui définir « humanitaire », faite de dénonciations, de sensibilisations, de solidarités laborieuses et d'actions proprement diplomatiques.

Serge-Thomas BONINO o.p., *Le fondement doctrinal du projet léonin : Aeterni Patris et la restauration du thomisme*, p. 267-274.

La restauration de la philosophie chrétienne et tout spécialement du thomisme par Léon XIII, dont l'encyclique *Aeterni Patris* (1879) est comme la charte, constitue une pièce maîtresse dans son projet de mise en place d'une culture catholique alternative à la modernité rationaliste. Le thomisme promu par Léon XIII est tout d'abord un thomisme d'opposition, qui définit une autre conception de la rationalité et de son rapport à la foi que celle du rationalisme de la pensée moderne. Il est aussi un thomisme d'intégration qui entend offrir un meilleur fondement aux progrès authentiques des sciences. Il est enfin un thomisme d'obligation, dont le développement s'inscrit dans une pratique ecclésiologique ultramontaine et qui a pour effet de légitimer la thèse d'un magistère indirect de l'Église sur la cité par le biais de la philosophie.

Philippe CAPELLE, *Le retentissement d'Aeterni Patris en philosophie et en théologie*, p. 275-284.

L'intervention de Léon XIII dans le domaine de la philosophie fut sans doute l'une de ses plus marquantes et plus puissantes. L'histoire le présente à juste titre comme celui qui, soutenu par les positions de son frère J. Pecci, a donné les impulsions les plus décisives au néo-thomisme qu'il revendiquait. Mais il serait faux d'accréditer l'idée d'une réception plutôt lisse, presque duveteuse d'*Aeterni Patris*. Il n'en fût rien. Le triple contexte 1. d'une stratégie apologétique, 2. de la crainte d'un effeuillage de l'unité ecclésiale et 3. de la nécessité de répondre aux besoins vitaux de l'Église, comporte sa dramatique dont l'onde de choc la plus violente et la plus manifeste fut la crise moderniste. Afin de faire apparaître au plus clair cette dramatique coextensive à l'histoire de la réception de l'encyclique *Aeterni Patris*, l'auteur privilégie deux axes d'exposition, l'un « institutionnel et pédagogique », l'autre « épistémologique et spéculatif ».

FRANCESCO DANTE, *Rerum novarum e i circoli intransigenti della curia romana*, p. 285-293.

L'accostamento inusuale tra *Rerum novarum* e i circoli intransigenti della curia romana viene motivato dalla presenza a Roma, in curia e a *Civiltà cattolica* di un personaggio chiave di questo composito mondo, Matteo Liberatore, uno dei più longevi scrittori della rivista intransigente e autore, però, dell'ultima bozza dell'enciclica *Rerum novarum*. Dopo aver brevemente ripercorso l'itinerario umano di papa Pecci, dalla periferica perugina al pontificato, l'autore coglie l'attesa e le preoccupazioni di quel mondo romano legato al lungo pontificato di Pio IX che si trova spiazzato e teme di essere messo da parte. Il contributo coglie alcuni dei tentativi di restare al centro della politica ecclesiastica anche con il nuovo papa, tentativi che si rivelarono di scarsa efficacia quando il cardinale Pitra fu ob-

bligato alle scuse ufficiali affermando di desiderare d'ora in avanti solo quello che il papa desiderava. L'ultimo decennio del XIX secolo ha visto una sorta di ripiegamento del governo leonino tanto da far parlare di una svolta conservatrice nel governo della Chiesa. «Un soffio di reazione antidemocratica passa sul Vaticano : Leone XIII riapre la carriera ai suoi peggiori nemici» scriveva allarmato il reverendo Frémon al cardinale Rampolla. Il merito della *Rerum novarum* sta anche nell'essere stata una chiave di lettura del pontificato leonino da parte di tanta critica storica che ha visto in quel documento e non nel governo quotidiano della curia e della Chiesa il ruolo emergente del pontificato di Leone XIII.

Giovanni SPINELLI O.S.B., *Léon XIII et la fondation de la confédération bénédictine, exemple de la politique de centralisme romain*, p. 295-306.

Dès les origines de son pontificat, Léon XIII manifesta l'intention de se servir de l'Ordre bénédictin dans ses initiatives œcuméniques, notamment pour ce qui était de l'Orient chrétien. Dans ce but, il appuya la reconstruction de l'antique collège romain de Saint-Anselme, auparavant propriété de la congrégation bénédictine du Mont-Cassin, puis fermé à la suite de l'invasion napoléonienne. Son intention était d'en faire un centre international d'études sacrées pour tout l'ordre, alors divisé en une quinzaine de congrégations autonomes les unes des autres. La rencontre des abbés bénédictins du monde entier, en 1880, au Mont-Cassin, à l'occasion des célébrations du quatorzième centenaire de la naissance de saint Benoît, fut l'occasion propice pour lancer cette idée. La réalisation du projet fut confiée à l'archevêque bénédictin de Catane, Giuseppe Benedetto Dusmet, que Léon XIII créa cardinal en 1889 pour le récompenser d'avoir, fidèlement, réalisé sa volonté de reconstruire l'antique collège (4 janvier 1888).

L'autre volonté du pape, à savoir la réunion en un seul ordre monastique de toutes les congrégations bénédictines sous l'autorité d'un seul supérieur général résidant à Rome, ne vit cependant pas le jour, notamment sous l'effet de l'opposition personnelle de Dusmet qui se faisait l'interprète de l'opinion de presque tous les abbés. Il se limita à la fondation d'une confédération (1893), présidé par un abbé, avec juridiction limitée au seul collège de Saint-Anselme. Ce fut justement la tradition historique de ce dernier qui empêcha tout effort supplémentaire de centralisation romaine que le pape avait pensé pouvoir réaliser comme, en revanche, il le fit pour l'Ordre franciscain.

Olivier ARTUS, *Léon XIII et la Question biblique*, p. 307-315.

Le développement de la critique historique et littéraire des textes bibliques, au XIX<sup>e</sup> siècle, pose des problèmes épistémologiques et théologiques nouveaux. La question du rapport entre les données de la tradition catholique d'une part, et les résultats de l'analyse critique des textes bibliques d'autre part, semble constituer une aporie. Tout en encourageant le développement des études bibliques, l'encyclique *Providentissimus Deus*, publiée par le pape Léon XIII le 18 no-



vembre 1893, propose une première synthèse théologique qui montre que l'objet du texte biblique réside avant tout dans la révélation d'un salut. Cette encyclique connaîtra une postérité théologique dans l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* publiée cinquante années plus tard par le pape Pie XII, puis dans la constitution dogmatique *Dei Verbum* du Concile Vatican II.

Cosimo SEMERARO, *La commission cardinalice pour les études historiques*, p. 317-350.

La présente contribution se propose d'aborder les thèmes suivants : le contexte historique, le projet de Léon XIII pour le renouveau de la recherche historique et l'occasion immédiate à savoir les célébrations des Vêpres Siciliennes en 1882, à propos desquelles on examine les réactions des catholiques, les prises de position du Saint-Siège et en particulier de Léon XIII. L'article traite de la publication de la lettre apostolique *Saepe numero considerantes* et de son contenu avant d'arriver à l'examen de la naissance de la Commission cardinalice, dont il rappelle le rôle et les devoirs. Suit l'examen de l'activité développée par la Commission, en commençant par sa première circulaire importante et l'analyse des réponses : en bref, un regard sur la vie et la mort de la Commission. L'exposé se termine par un bref bilan. Il est complété par la publication en annexe de documents qui se trouvent aux Archives Secrètes Vaticanes, *Segreteria di Stato*, 1882, rubr. 3, *fasc.* 1-6.

Gerald P. FOGARTY s.j., *Leo XIII and the Church in the United States*, p. 351-368.

The beginning of Leo XIII's pontificate coincided with a new era for the Church in the United States. For Leo, the church across the ocean was an enigma. It was flourishing; yet it existed in a religiously pluralistic republic that caused European suspicion. Its bishops were loyal to the Holy See; yet they denied canonical rights to their priests. Under the system of clerical discipline adopted for the American Church at the Second Plenary Council in 1866, a priest had no tenure in office and, if he protested his transfer or removal, he was to be suspended until his case was heard by the diocesan consultors. During Leo's pontificate, the American Church experienced the first Roman centralization that ended the earlier collegial spirit among its bishops. This paper will look at three major events in which Leo initiated that process of centralization : 1) the Third Plenary Council; 2) the appointment of the first apostolic delegate; and 3) the condemnation of Americanism.

Patricik VALDRINI, *Léon XIII et l'œuvre d'Orient*, p. 371-378.

Avec l'Œuvre de la propagation de la foi et l'Œuvre de la Sainte-Enfance, l'Œuvre d'Orient a reçu les encouragements de Léon XIII. Elle a pris place dans sa politique à l'égard de l'Orient, notamment dans sa volonté de traiter le pro-

blème de la division des Églises. D'abord Œuvre des écoles d'Orient, puis Œuvre d'Orient, elle a été créée pour aider spirituellement et matériellement les chrétiens des terres d'Orient. Le cadre d'action de cette œuvre était l'éducation. On voulait favoriser la création d'écoles dans ces pays, y développer l'influence catholique et, avec elle, l'influence française. Dans son encyclique *Sancta civitas Dei*, Léon XIII interviendra en faveur de l'Œuvre. Son directeur appréciera la recommandation pontificale et ne manquera pas d'en faire la promotion. Il sera reçu en audience par Léon XIII et rapportera ce que le Pape lui a dit au cours de celle-ci. Une autre encyclique confirmera le soutien papal. Le directeur de l'Œuvre la fera connaître à tous les évêques de France et aux fidèles contribuant financièrement à l'action de la jeune institution car «cette lettre fait mieux comprendre encore combien Sa Sainteté se préoccupe des besoins religieux de l'Orient et l'intérêt particulier qu'elle porte à l'Œuvre des écoles qui a pour but d'y ramener la vraie foi en s'adressant au jeune âge».

Olivier PONCET, *Les revues orientalistes à Rome sous Léon XIII : l'exemple du Bessarione (1896-1903)*, p. 379-388.

La revue *Il Bessarione*, placée sous la direction de Niccolò Marini, futur cardinal en 1916, avait pour objectif de promouvoir les idées de Léon XIII, son principal soutien financier, sur l'Union avec les Églises chrétiennes orientales telle qu'il l'exprima en 1893 et 1894. Le *Bessarione*, média de vulgarisation théologique et scientifique sur l'Orient chrétien à destination d'un public italien, connut une croissance éditoriale remarquable durant le pontificat de Léon XIII alors même que l'intense politique unioniste était abandonnée. Il assura de justesse sa survie après le décès de son pontifical bienfaiteur et commanditaire en juillet 1903.

Marco Impagliazzo, *Léon XIII, la nation arménienne et le monde ottoman*, p. 389-398.

Léon XIII jette les bases de la «politique orientale» du Saint-Siège. La Sublime Porte est vue comme un frein au panslavisme russe et une garantie pour la cohabitation en Orient. S'ouvre un dialogue constructif entre le sultan et le pape. La vision ottomane «impériale» et la vision romaine «universelle» semblent se rencontrer. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Question Arménienne et les massacres de Arméniens et de chrétiens freinent cette évolution. La sanglante action de la Sublime Porte crée une nouvelle donne. À Rome on craint que la violence envenime les relations, détruise la délicate cohabitation. Pendant que la Turquie sombre dans un état d'anarchie ensanglantée, le Saint-Siège tente inutilement une médiation pour arrêter la violence. L'exode des chrétiens d'Orient marque la fin du monde ottoman.

Vincent VIAENE, *Question d'Orient et «Question d'Occident» de Pie IX à Léon XIII (1877-1878)*, p. 399-420.

La présente contribution retrace l'impact de la grande crise d'Orient de 1877-1878, à cheval sur les pontificats de Pie IX et de Léon XIII. La crise connut une acuité particulière du fait de sa connexion étroite avec la «Question d'Occident», le problème de la place de l'Église catholique dans un ordre européen nouveau. La pièce maîtresse de la stratégie poursuivie par Pie IX et le groupe dirigeant de la curie face à la crise est le plan pour une alliance avec l'Angleterre, conçu par Mgr. Wladimir Czacki, le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. En se faisant la cheville ouvrière d'un bloc de puissances «anti-révolutionnaires» groupées autour de l'Angleterre, le Vatican aurait restauré l'équilibre européen et fait une brèche dans la question romaine. C'est le même agenda qui se cache derrière le plan pour un départ à Malte, agité à la veille du conclave de 1878. Si cette stratégie échoue face aux réserves anglaises et à l'action concertée des puissances, son réalisme et son désir de prendre appui sur l'opinion catholique annoncent cependant Léon XIII. En dépit de ces continuités importantes, la logique *globale* de la politique poursuivie par le nouveau pape change nettement après l'échec brutal de la tentative de 1877, qui joue un rôle cathartique. À un activisme intransigeant se substitue un activisme *transigeant*, se traduisant dans une stratégie de détente. Le Saint-Siège retrouve ainsi sa place dans l'Europe, s'intégrant dans la toile d'araignée bismarckienne.

Bertrand LAMURE, *Léon XIII et la Palestine*, p. 421-433.

La Palestine est au XIX<sup>e</sup> siècle une terre sous administration ottomane où les chrétiens sont une faible minorité. Léon XIII qui n'a jamais pu se rendre dans la *terre des origines*, à son grand regret, lui voue durant son pontificat un attachement ému. La Terre Sainte, oubliée pendant des siècles, accueille de nouveau au XIX<sup>e</sup> siècle des pèlerins catholiques. D'abord isolés, puis regroupés en caravanes, les pèlerinages prennent de l'ampleur grâce aux assumptionnistes qui organisent à partir de 1882 les Pèlerinages populaires de pénitence. Cette entreprise a d'emblée le soutien du Saint-Père. C'est dans ce contexte de résurgence pèlerine qu'est organisé en 1893 le VIII<sup>e</sup> Congrès international eucharistique à Jérusalem. Le pape souhaite à cette occasion renouer les liens entre les Églises d'Orient et d'Occident et, envoie un légat, le cardinal Langénieux, qui a pour délicate mission de recréer un climat de confiance entre les Églises. Même si les résultats de ce congrès eucharistique sont minces, ils permirent d'entamer un dialogue entre les différentes communautés chrétiennes de Palestine. Le pape Léon XIII est un acteur majeur de cette renaissance de la Terre Sainte, permettant par ses actes de la faire redécouvrir à chaque catholique.

Giorgio DEL ZANNA, *Léon XIII et les catholiques d'Albanie*, p. 435-446.

L'Église catholique d'Albanie représentait un important avant-poste catholique entre l'Orthodoxie serbe et l'Orthodoxie grecque. Le pape Léon XIII, devant les évolutions de la «Question d'Orient», déploya tous ses efforts pour contrer l'expansionnisme slave-orthodoxe des Russes et protéger les intérêts des communautés catholiques ottomanes, parmi lesquelles figurait la situation du catholicisme albanaise impliqué dans le mouvement patriotique né après le congrès de Berlin. Dans le contexte des nouvelles relations entre Rome et Constantinople mûrit la proposition ottomane de stipuler avec le Saint-Siège une convention relative à l'Église d'Albanie. Bien que le projet de concordat fût destiné à rester sur le papier, à cause de l'opposition des puissances protectrices, force est de constater la valeur intrinsèque d'un accord qui révèle le dessein de Léon XIII non seulement de renforcer les liens entre Orient et Occident, mais de garantir le maintien de la cohabitation entre ethnies et confessions religieuses, condition nécessaire pour préserver les fragiles équilibres ottomans, soumis à rude épreuve par les poussées nationalistes.

Marc AGOSTINO, *Léon XIII dans les Actes publics de ses successeurs*, p. 449-458.

Léon XIII est-il un point de départ des renaissances du Saint-Siège? Les successeurs du pape Pecci le citent beaucoup et de diverses manières tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, avec une baisse d'intensité parfois, mais temporaire. Dans les Actes publics pontificaux, on a voulu chercher l'influence du socle doctrinal et pastoral du *corpus* léonin. Trois aspects sont envisagés : *ad extra* (politique et social), *ad intra* (autorité de l'Église), *ad supra* (spiritualité). Léon XIII apparaît comme la référence de ses successeurs dans des domaines essentiels.

Hervé YANNOU, *Oraisons pour un pape défunt : mort et thanatographie de Léon XIII*, p. 459-477.

La mort de Léon XIII, dernier acte public de son pontificat, était un moment plus qu'attendu, après un règne de vingt-cinq ans et devant la santé déclinante d'un homme de quatre-vingt-treize ans. La disparition du souverain pontife est un moment extraordinaire durant lequel semble devoir s'exprimer le mystère de la papauté. La mort de Léon XIII fut à la foi un événement public et intime réservé au palais apostolique, suivi par les chancelleries, vécu par les romains. Elle fut relayée heure par heure par la presse internationale catholique, libérale ou anticléricale, dont les commentaires des événements romains permettent d'étudier la signification de la mort du pape, marquée par une tradition pluriséculaire, et l'image d'un pontificat au moment précis où il s'achève.